

APPI 2022 - APPEL A PROJET PLURIDISCIPLINAIRE INTERNE

L'Université Lumière Lyon 2 lance un appel à projet interne afin de mobiliser ses enseignant.es-chercheur.es sur des projets de recherche collectifs pluridisciplinaires qui, à terme, pourront les amener à répondre à des appels plus ambitieux (Région, ANR, Europe, etc.).

Cet AAP interne constitue une opportunité pour les collègues engagés dans les pôles de spécialité de Lyon 2 et les chaires partenariales d'obtenir un financement pour des projets considérés comme structurants pour le pôle ou la chaire. Il est également ouvert aux projets « blancs ».

Les projets devront être originaux et s'inscrire dans **au moins deux champs disciplinaires**. Ils impliqueront de faire travailler ensemble des chercheur.es issu.es d'au moins deux unités de recherche, labellisées ou non, dont au moins une doit avoir pour (co)-tutelle Lyon 2. Les projets pourront également s'appuyer sur d'autres collaborations scientifiques avec mise en commun de moyens humains et financiers ou impliquer des acteur/trices issu.es du monde socio-économique et culturel. Ils devront **faire l'objet d'une valorisation à destination de publics non académiques**.

Cet appel est ouvert à toutes les unités de recherche dont l'Université Lyon 2 est (co)-tutelle. Les dépenses en lien avec les projets pourront être effectuées entre le 17 janvier 2022 et le 31 décembre 2023. La fourchette de financement ira de **5000 à 20 000 euros**. Les dépenses de toute nature sont éligibles (personnel, fonctionnement et équipement hors frais de gestion).

Les projets seront expertisés par une commission composée, outre de la Vice-présidente chargée de la Recherche, de membres élu.es de la commission de la Recherche et de représentant.es des UR et des UMR dont l'Université Lyon 2 est (co)-tutelle. Ils seront instruits par deux évaluateur/trices, préférentiellement choisi.es au sein de cette Commission.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- Le projet doit impliquer des chercheur.es et/ou des enseignant.es-chercheur.es, être coordonné par une unité de recherche rattachée au centre financier de la DRED et associer au moins une autre structure de recherche, labellisée ou non
- Le projet doit s'inscrire dans au moins deux champs disciplinaires qui devront être mentionnés dans le dossier de candidature
- Le/la porteur.se de projet doit être enseignant.e-chercheur.e à Lyon 2 (MCF ou PR) ou chercheur.se permanent.e CNRS (CR ou DR) hébergé.e à Lyon 2. Il/Elle ne peut soumettre qu'un seul projet. Un.e lauréat.e de la campagne 2020 de l'APPI ne peut pas soumettre de projet lors de cette campagne 2022, de même qu'un.e lauréat.e de la campagne 2022 ne pourra pas déposer de projet l'année suivante
- Les porteur.ses de projet devront avoir publié les notices de leurs publications et déposé le texte intégral d'un nombre significatif d'entre elles dans l'archive ouverte HAL (<https://hal.univ-lyon2.fr>) et disposer d'un numéro ORCID
- Un dossier complet doit avoir été rendu dans les délais (voir la rubrique « calendrier »). Il doit comporter la fiche projet, une lettre d'appui émanant de **chaque** entité partenaire du projet et un descriptif de 25 000 signes (espaces compris) complété par des annexes. Celles-ci comprendront une bibliographie, un tableau récapitulatif des chercheur.es impliqué.es dans le projet, un calendrier d'exécution et un budget prévisionnel détaillé par année civile et faisant apparaître les éventuels cofinancements.

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69 365 LYON Cedex 07
Tel. +33(0) 4 78 69 74 72 – recherche@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

La période d'éligibilité des dépenses est comprise entre le 17 janvier 2022 et le 31 décembre 2023. Le projet peut le cas échéant être d'une durée plus courte. Quelle que soit la durée du projet, un rapport scientifique et financier sera attendu à l'issue de la période d'éligibilité des dépenses.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

- **Qualité scientifique** : originalité et intérêt de la problématique, positionnement par rapport à l'état de l'art, pertinence de l'approche méthodologique, caractère pluridisciplinaire du projet, clarté et faisabilité
- **Mise en œuvre** : qualité et complémentarité du consortium, adéquation des moyens demandés
- **Impact** : les projets présentés devront déboucher sur des publications académiques mais aussi sur un dispositif de valorisation à destination de publics non académiques qui devra être prévu dès l'amont et décrit précisément : conférence(s) grand public (y compris dans le cadre de l'Université tous âges), base de données ou site Internet à destination du grand public ou de professionnels, application smartphone, capsule vidéo, web-documentaire ou documentaire, exposition, forme artistique, etc.
- **Lorsque le projet est déposé en lien avec un pôle de spécialité ou une chaire, le/la porteur.se de projet certifie avoir bien informé les coordinateur/trices du ou des pôles/chaîres concernés.**

MODALITES DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature sont diffusés en même temps que la publication de ce règlement. Ils sont à adresser au format électronique au Service Projets de la DRED avant la clôture de l'appel.

CALENDRIER et PROCEDURE DE SELECTION

- Lancement de l'appel à projets : **mi-mai 2021**
- Clôture de l'appel à projets : **30 septembre 2021**
- Les porteur.es devront envoyer leur dossier au format PDF à dred.projets@univ-lyon2.fr
- Réunion de la commission pour arrêter la liste des projets financés : **début décembre 2021**
- Publication de la liste des projets sélectionnés et envoi d'une information individuelle aux responsables scientifiques : **mi-décembre 2021**
- Ouverture des crédits pour les projets sélectionnés : **mi-janvier 2022.**

SUIVI DES PROJETS

Un rapport intermédiaire, à caractère scientifique et financier, devra être transmis à la DRED avant la fin de la première année du projet. Sa transmission conditionne le versement de la tranche de la seconde année.

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69 365 LYON Cedex 07
Tel. +33(0) 4 78 69 74 72 – recherche@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr

Un rapport final, à caractère scientifique et financier, devra être adressé à la DRED dans les deux mois qui suivent la clôture du projet. La non production de ce rapport est susceptible d'entraîner le reversement total ou partiel de la subvention. Ce rapport sera transmis pour information aux élu.es de la Commission recherche lors du bilan annuel.

La subvention, gérée par l'unité de recherche Lyon 2 à laquelle est rattaché.e la/le responsable scientifique du projet, ne peut faire l'objet d'un reversement.

Les sommes non dépensées à la fin de chacune des deux années du projet ne seront pas reportées l'année suivante.

Contact

Service Projets
Direction de la Recherche et des Ecoles Doctorales
Berges du Rhône - Bureau G104a
04.78.69.72.61
dred.projets@univ-lyon2.fr

Direction de la recherche et des écoles doctorales (DRED)

Campus BDR – 86 rue Pasteur, 69 365 LYON Cedex 07
Tel. +33(0) 4 78 69 74 72 – recherche@univ-lyon2.fr
www.univ-lyon2.fr